

CERFRANCE

LOT

A G C du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES

BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 10440

SD : 86501821048644M



LA POSTE

7067
7



FACTURE

Date : 02/09/2025 Pièce n° : **00260000106**

Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

SAS CSP46

48 RUE DU PRESIDENT WILSON

46000 CAHORS

DESIGNATION	QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
PRESTATIONS COMPTABLES 2026					
Exercice : du 01/07/2025 au 30/06/2026					
Comptes annuels et accompagnement (BSASA)	1,00	U	1 948,00	20,00%	1 948,00
- saisie des factures par l'AGC					
- clôture/établissement des comptes annuels					
- BIC, réel, IS					
- TVA - liasse et déclarations fiscales					
- conseil d'entreprise et de gestion niveau SECURITE					
- suivi sociétaire approfondi					
Echéancier :					
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC			
Prélèvement	28/09/2025	233,76			
Prélèvement	28/10/2025	233,76			
Prélèvement	28/11/2025	233,76			
Prélèvement	28/12/2025	233,76			
Prélèvement	28/01/2026	233,76			
Prélèvement	28/02/2026	233,76			
Prélèvement	28/03/2026	233,76			
Prélèvement	28/04/2026	233,76			



7067 - 2/2 - A - 42VGW

A G C du LOT

430 AVENUE JEAN-JAURES
BP CS 60199 46004 CAHORS CEDEX 9

Tel : 0565232230

Fax : 0565232239

Client : 10440

SAS CSP46

48 RUE DU PRESIDENT WILSON
46000 CAHORS

FACTURE

Date : 02/09/2025 Pièce n° : **00260000106**

Dossier suivi par : CORINNE PEREIRA

DESIGNATION			QUANTITE	UNITE	P.U. H.T.	TVA	MONTANT H.T.
Echéancier :							
LIBELLE ECHEANCE	DATE	Montant TTC					
Prélèvement	28/05/2026	233,76					
Prélèvement	28/06/2026	233,76					

TVA	BASE H.T.	TAUX	MONTANT TVA
VN	1 948,00	20,00	389,60

Montant total TTC : 2 337,60 €

NET A PAYER : 2 337,60 €

Cette facture sera prélevée sur votre compte :
30004 00175 00010177227 87

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

CLIENT : AGC46 / 10440 / LP

FACTURE : 00260000106 du 02/09/2025

NET A PAYER : PRELEVE

TVA acquittée sur les encaissements.

Passé le délai de 1 mois application d'intérêts de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Pas d'escompte pour paiement comptant.

« Aux termes des Art. L. 441-6I al.12 et D. 441-5 al.12 du code du commerce »

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement »